

## La campagne de distribution HIVER 2023/2024 des Restos du Cœur



Elle débutera le **vendredi 24 Novembre 2023** pour ce qui concerne le centre de distribution de Bucquoy (arrêt de la campagne Eté au 20 octobre 2023).

Comme tous les ans et à chaque campagne (été ou hiver) il est impératif de venir s'inscrire pour valider ses droits préalablement. A cet effet il est prévu au local des Restos du Cœur (38 rue du moulin à Bucquoy) deux journées afin d'étudier et de valider, le cas échéant, les dossiers d'inscription pour la campagne HIVER 2023/2024. Une première journée le vendredi 10 novembre est déjà pratiquement complète avec les bénéficiaires identifiés qui ont eu droit à l'aide lors de la campagne été 2023.

Les rendez-vous suivants seront donc à programmer le :

**- Jeudi 09 novembre 2023, 9h20/12h20 et 13h30/16h30 sur Rendez-vous impérativement. Pour toute étude de dossier, prise de rendez-vous préalable obligatoire en appelant le numéro Restos Bucquoy 06 58 59 83 54.**

### DOSSIER d'INSCRIPTION – Pièces à fournir - Présentation des originaux

CARTE D'IDENTITE ou TITRE DE SEJOUR  
LIVRET DE FAMILLE  
ATTESTATION DE SECURITE SOCIALE  
ATTESTATION CMU

**ATTENTION MODIFICATIONS DES  
PIECES A FOURNIR NOTAMMENT EN CE  
QUI CONCERNE LES CHARGES**

**JUSTIFICATIFS DE REVENUS (de moins de  
2 mois et de l'ensemble de la famille)**

**à savoir :**

- Feuille d'imposition
- Bulletins de salaire
- Retraites, y compris retraite complémentaire
- Pension invalidité, allocation adulte handicapé
- Aides au logement
- Avis de paiement ASSEDIC
- Attestation CAF
- Bourses des études supérieures
- Pension alimentaire reçue (décision du tribunal)
- Pour le RSA, attestation CAF

**CHARGES MENSUELLES OU  
MENSUALISEES**

**JUSTIFICATIFS (de moins de 2 mois)**

**à savoir**

- Loyers hors charge (Quittance de loyers)
- Mensualité de crédit immobilier
- Droit de place
- Charges locatives sur quittance de loyer ou charges de copropriété courantes
- Facture Energie (électricité, gaz, bois, charbon, fuel)
- Factures eau
- Taxes foncières (Avis)
- Pensions alimentaires versées